



PRÉFÈTE DE LA SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER

**Arrêté inter-préfectoral instaurant une réserve temporaire de pêche  
sur la Bresle au niveau du canal entre la ville du Tréport et la ville d'Eu**

**Note de synthèse des différents avis émis  
auprès des services de l'État dans la Somme  
dans le cadre de la consultation du public**

Le projet d'arrêté a été soumis à consultation électronique du public, invité à formuler ses observations à compter du 6 novembre jusqu'au 26 novembre 2019 inclus.

La consultation n'a donné lieu à aucune contribution.

La synthèse des contributions adressées au préfet de Seine-Maritime ainsi que leurs modalités de prise en compte figurent dans la synthèse relative à la consultation du public en Seine-Maritime.